

PLAN « VIGIPIRATE »

CONSIGNES DE SECURITE SUITE AUX ATTENTATS DU 13 NOVEMBRE 2015

Le ministère demande à chacune et chacun, personnels de l'Education nationale, parents d'élèves, élèves de prendre connaissance de ces consignes et de les respecter afin d'améliorer le niveau de sécurité des établissements.

L'accueil à l'entrée du collège est assuré par un adulte :

- Un contrôle visuel des sacs peut être effectué .
- **L'identité des personnes ne travaillant pas dans l'établissement est systématiquement vérifiée.** Merci de votre compréhension.
- D'ici les vacances de Noël, chaque établissement scolaire doit réaliser deux exercices de sécurité (évacuation incendie et mise à l'abri ou confinement comme demandé par le plan particulier de mise en sûreté - PPMS) .Une information sera faite aux élèves avant l'exercice de confinement.
- Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, **en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.** **A ce sujet je demande aux élèves de ne pas rester discuter à la sortie du collège.**
- **Le matin, l'établissement est ouvert aux élèves à 7h50.** Ils ne doivent pas arriver au collège avant.
- **Je rappelle que la rue de l'Eraudière est une impasse où la circulation des véhicules est réservée aux riverains et aux personnes autorisées.**
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

• **Sorties scolaires, voyages scolaires, manifestations**

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) et les voyages scolaires sont de nouveau autorisés. Cependant en lien avec le préfet, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Pour les voyages à Cardiff et à Rome , le conseil d'administration a voté le 23 /11 /2015 une extension de l'assurance annulation. Ce surcoût sera pris en charge par le collège. Le prix du voyage reste identique pour les familles. En cas d'annulation du voyage les familles seront remboursées sauf pour la part de l'assurance initiale, qui représente 6€ pour le voyage à Cardiff et 10 € pour le voyage à Rome.

Pour le voyage en Guadeloupe le contrat signé avec Air France nous permet de différer la décision jusqu'en janvier 2016.

En conséquence pour l'instant les projets de voyages sont maintenus. En fonction de l'évolution de la situation, je pourrai être amené à réunir un conseil d'administration extraordinaire à la mi-janvier 2016 et vous serez bien entendu informés des éventuelles décisions prises.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le 24 /11 /2015

Le principal

Michel TEGOUET